Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **80 (1954)**

Heft 18: **Comptoir Suisse, Lausanne, 11-26 septembre 1954**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

80e année 11 septembre 1954 No 18

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements:
Suisse: 1 an, 24 francs
Etranger: 28 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 20 francs
Etranger: 25 francs
Prix du numéro: Fr. 1.40
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande » N° II. 57 75, à Lausanne.
Expédition
Imprimerie « La Concorde » Terreaux 31 — Lausanne.
Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475
Administration générale
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitaux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Grosgurin, architecte; E. Martin, architecte; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel; G. Epitaux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page		Fr. 264.—
1/2	»	» 134.40
1/4	»	» 67.20
1/8	»	» 33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)

Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *La transmission Sespa*, par A. Leyer, ingénieur diplômé, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich. — *Le calcul simplifié des voûtes autoportantes longues* (suite et fin), par Ernest E. Strauss, ingénieur EPUL, Dr ès sciences techniques, Baden. — *Projet de foyer-restaurant pour les étudiants de l'Université de Lausanne.* — Les Congrès : *Congrès international de philosophie des sciences.* — Bibliographie. — Service de placement. — Documentation générale. — Nouveautés, Informations diverses.

LA TRANSMISSION SESPA

par A. LEYER, ingénieur diplômé, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich [1]

Depuis longtemps, on connaît en mécanique l'effet de blocage qu'une force de frottement peut produire sur un système, lorsque la pression normale s'adapte d'elle-même à la grandeur de la force motrice. L'exemple le plus simple est sans doute le doigt de blocage selon figure 1. On connaît également le système de blocage bande, formé d'une courroie passée sur une poulie et fixée par ses deux extrémités à un levier à deux bras, dont le point d'appui a été choisi en fonction du coefficient de frottement et de l'angle d'enroulement (fig. 2). Le but de ce système est de bloquer par frottement la poulie dans un sens (sens de la flèche) alors que dans l'autre sens elle peut tourner librement.

Il est possible d'employer cet effet pour la transmission d'un mouvement, pourvu que les conditions nécessaires soient remplies. On obtient alors une transmission dont la courroie ne peut en aucun cas patiner et dont les propriétés de transmission sont comparables à celles d'une chaîne ou d'un engrenage. Cependant, elle est meilleur marché, plus simple que ces derniers et, de plus, elle transmet le mouvement d'une manière continue. Ces avantages sont si évidents que, durant ces dix dernières années, des transmissions semblables ont fait l'objet de nombreuses demandes de brevet dans différents pays. Les solutions qui ont été proposées sont cependant restées jusqu'ici sans application pratique, car on ne put réaliser une construction qui répondît aux exigences d'un service économique.

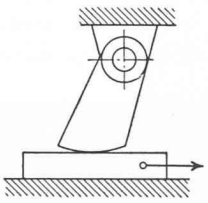

Fig. 1. — Blocage de translation vers la droite par un doigt.

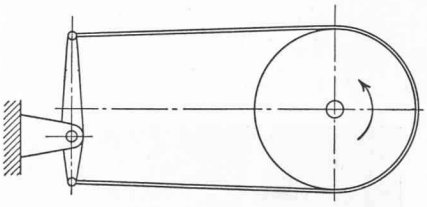

Fig. 2. — Blocage à bandes, pour rotation vers la gauche.

Ce problème est maintenant résolu grâce à diverses constructions appropriées qui sont vendues sous la dénomination de « transmission SESPA », et qui, grâce à leurs propriétés remarquables, ont déjà soulevé un grand intérêt dans le domaine de la technique des transmissions [2]. Elles représentent vraisemblablement la seule solution viable qui puisse satisfaire à la fois les nécessités techniques et économiques. Cette transmission a été brevetée dans tous les pays industriels du monde.

[1] Adaptation d'un article paru, en langue allemande, dans la *Schweizerische Bauzeitung*, 72e année, no 4, du 23 janvier 1954.
[2] Les figures 3 à 6 montrent de telles transmissions.